

**Présents:** Mmes FAUCHER, BOITEL, BOULANGER.

MM DOUET, PICOU, JOZWAK, LELONG, BERNARD, HARMSWORTH, PICKERING.

Mme ANTRAIGUE, secrétaire de mairie.

**Absent non excusé:** M BOUTILLIER.

**Présents dans la salle:** MM GELPEROWIC, VERSIGNY, GROSSET, BOULANGER.

**Secrétaire de séance:** Mme Boulanger.

M le Maire répond à l'accusation de M JOZWAK qui, lors du dernier Conseil Municipal, a affirmé que le compte-rendu du Conseil du 28 juillet 1993 qu'il avait rédigé avait été modifié. Avec l'original du compte-rendu, M le Maire montre que le contenu n'a pas changé; on a simplement ajouté la liste des présents dans la salle comme cela est fait à chaque fois, ainsi que le terme "villages" qui était oublié dans l'intitulé du "Concours des Villes et Villages fleuris"; un point a été mis à la place d'un point virgule. M Jozwak insiste et maintient que son compte-rendu a été modifié même s'il ne se rappelle pas en quoi. M le Maire répète que le contenu n'a en rien été modifié par rapport à l'original, la preuve restant à la disposition de tous.

### ORDRE DU JOUR:

#### Syndicat Mixte Départemental d'Electricité :

Le Conseil accepte à l'unanimité de prendre la délibération concernant l'adhésion au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité. Un nouveau cahier des charges a été créé (déjà entériné par l'Association de l'Union des Maires de l'Oise). Le syndicat contrôlera le bon respect de ce cahier des charges; la commune de Montagny conserve le pouvoir de décision. M le Maire est nommé titulaire, et M Picou suppléant pour représenter la Commune à ce syndicat.

#### T.G.V.:

La SNCF a effectué un contrôle de bruit sur Montagny, Canly et Arcy : entre 8h et 20h, le bruit est inférieur à 55 décibels à Montagny, 55 à Canly, 60 à Arcy. Comme l'objectif était de ne pas dépasser 65 décibels, la SNCF estime avoir respecté ses engagements.

Le courrier que M le Maire a envoyé demandant de paysager le merlon est resté sans réponse.  
(intervention auprès du Préfet).

La grille manquante sur le pont sur le chemin de l'entrée a été signalée plusieurs fois à la SNCF et même aux pompiers : malgré le danger, elle n'a toujours pas été installée. M le Maire renverra un nouveau courrier.

#### CANTINE SCOLAIRE:

M le Maire présente le bilan de la cantine pour l'année scolaire 1993-1994. Le prix de revient pour la commune est de 3,82 F par repas ( de 4,86 F pour Ermenonville ). Le nombre total de repas servis est de 2499 repas primaires et 1879 repas maternelles.

Durant les vacances d'été, des travaux ont été entrepris à la Maison des Loisirs pour améliorer le service cantine: deux grands lavabos et 6 robinets seront plus pratiques pour le lavage des mains. La peinture a été également refaite au dessus des peintures murales.

Un emploi CES a été créé pour Mme LELARD qui assure la cantine depuis le début Septembre en remplacement de Sonia TKACZUK dont le contrat n'a pu être renouvelé.

#### PLAN D'OCCUPATION DES SOLS:

M le Maire expose le rapport de présentation que la Société URBA a réalisé suite au travail de la Commission d'Urbanisme. Ce rapport comporte des pages sur l'historique de Montagny, les réseaux existants, la géologie etc., ainsi que des cartes à différentes échelles et une réglementation des Constructions.

M le Maire rappelle que le désir de maintenir le caractère "petit village" à Montagny a été primordial pour la Commission, mais que celle-ci a fait une projection sur l'avenir en prévoyant des accès aux éventuelles extensions futures ( prévues sur les cartes "hypothèses de développement" ).



Le rapport doit être approuvé par le Conseil Municipal puis par les divers organismes de l'Etat avant qu'une enquête publique soit ouverte. Le Conseil Municipal approuve le projet par 9 voix pour et une abstention.

### ASSAINISSEMENT:

Le projet avance. Une enquête d'utilité publique (D.U.P. ) a été effectuée pour la demande de rejet pour la station d'épuration. M le Commissaire enquêteur était à Ermenonville hier ( le 29 Septembre). M le Maire a pris une délibération pour obtenir l'accord de Subvention de l'Agence de Bassin. Le Conseil entérine cette délibération.

La subvention pour les travaux de canalisations a été accordée. Les travaux peuvent débuter. L'appel d'Offres a été effectué et c'est la Société VIA FRANCE qui a été choisie car elle propose ces travaux pour 3 036 315,37 Francs alors que la somme prévue était de 4 500 000 Francs.

Pour le financement, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne ont fait des propositions pour un montage financier. On attend celle du Crédit Local de France.

Pour la station d'épuration, l'Appel d'Offres s'est révélé infructueux. Dans le cadre d'un marché négocié, un nouvel appel d'offres a été relancé.

### COMMUNICATIONS DIVERSES:

#### Suppression :

La SAUR a obtenu le marché pour la pose du surpresseur subventionnée à 40 %.

Un appel d'offres pour le renforcement des canalisations d'eau potable est lancé dans le cadre d'un marché négocié: nous contactons les entreprises que nous voulons et nous choisissons celle qui nous paraît la plus intéressante ; le renouvellement d'environ 100 branchements sur 158 est prévu.

Le problème du fossé sous la ferme BOUCHER et derrière la ferme COLLARD est de nouveau abordé. Ce fossé se bouche souvent, l'eau de pluie et le trop plein de la mare ne peuvent s'écouler. La solution sera, peut-être, de mettre des buses là où l'accès est possible.

#### Remembrement :

Les modifications des limites communales entre Montagny et Versigny ont créé un léger désaccord .En effet, suite à une erreur de lecture de plans, la commune de Versigny avait pris une délibération inopportune n'acceptant ces changements que sous conditions. Après explications, la situation s'est éclaircie, le problème a été réglé et l'accord de Versigny confirmé.

#### Route Départementale 922 entre Nanteuil et Ermenonville :

La réunion relative à l'achat de terres pour l'agrandissement de la D 922 aura lieu le 6 Octobre à Montagny.

#### Déviations pour travaux de la R.N. 2 :

Les travaux pour l'élargissement de la R.N. 2 entraîneront une déviation sur Montagny au moment du raccordement avec la route de Silly.

#### Travaux :

- A l'église: le support de la cloche doit être consolidé, les travaux vont être exécutés par la Société HUCHEZ pour un devis de 5.977 F H.T.

Pour le soutènement de la poutre le devis de l'entreprise BLANCHART est de 9.000 F H.T., celui de la société HUCHEZ de 9.556 F H.T., c'est donc Monsieur BLANCHART qui est choisi pour ces travaux.


- Chicane rue de l'Eglise : les chicanes ont été livrées, on attend les panneaux de signalisation pour les poser.

- Un chauffe-eau a été changé au vestiaire du foot, le précédent étant sans cesse bouché par le calcaire. Le coût de ce nouveau chauffe-eau est de 7 000 Francs.

Le terrain de football est prêté à l'équipe du Plessis Belleville qui n'a plus de terrain disponible actuellement (travaux).

- Le hangar de la Maison des Loisirs est devenu trop petit pour entreposer tout le matériel qui doit être ranger pour ne pas gêner les locations (tables et chaises plus nombreuses depuis leur récupération à



 l'occasion de la destruction d'un collège de la banlieue parisienne). Il faut envisager un agrandissement .La commission des travaux sera convoquée.

- Ralentisseurs : une nouvelle réglementation datant du 27 Mai 1994 est mise en place et est beaucoup plus sévère sur les autorisations et le coût. (21 000 Francs): affaire à suivre.
- Branchement électrique pour le Marché : M Lelong conteste la décision de M le Maire qui a fait installer une prise pour le Marché, par l'électricien M Parrain Cette prise a coûté 3 000 Francs. M le Maire répond qu'il avait saisi l'occasion pour faire revenir les commerces à Montagny et que cette prise pourra servir à d'autres occasions (guirlandes de Noël par exemple).

#### Concours des villes et villages fleuris :

La Commune a obtenu le 7<sup>ème</sup> prix de sa catégorie.

#### Opération restructuration de l'Artisanat et du Commerce :

Dans le cadre du SEP Valois-Développement, une opération est lancée pour les artisans et les commerçants ; une réunion aura lieu à Nanteuil le 6 Octobre à 20 h 30.

#### Interventions des sapeurs pompiers dans la Commune :

Les sapeurs pompiers du Centre de Secours de Nanteuil sont venus pour ôter de la route les branchages cassés par l'orage en Août et pour des nids de guêpes.

#### Stages suivis par les CES :

Des stages sont proposés aux personnes exerçant un Contrat Emploi Solidarité. C'est dans ce cadre que Mme GELPEROWIC a effectué des stages d'Agent Spécialisé en Ecole Maternelle (ASEM). A la suite de ces stages, elle a passé et a été reçue au concours d'ASEM.

#### Etablissements habilités à former des Elus:

La liste de ces établissements est disponible en Mairie.

#### Demandes d'aides financières:

- L'Association Française pour la sauvegarde des enfants isolés du RWANDA demande si la Commune peut verser une subvention ; le Conseil refuse : cette aide, pouvant être donnée à titre particulier, n'entre pas dans le cadre de ses attributions.
- L'Association des Paralysés de France demande une subvention pour aider à l'achat d'un fauteuil roulant pour personne handicapée allant à la piscine pour rééducation ; le Conseil refuse également pour les mêmes raisons.

#### Union des Maires de L'Oise :

L'Assemblée Générale de cette Association se tiendra le 8 Octobre.

#### Lettre de la commune de La Chapelle en Serval :

La commune de La Chapelle en Serval a envoyé une lettre informant les communes avoisinantes de la délibération qu'elle a prise concernant ses problèmes d'insécurité.

#### Bibliothèque :

Elle est en train de se mettre en place; le Conseil d'enfants participe.

#### Employé Communal :

M DIEUDONNAT étant absent depuis 3 semaines et pour une durée indéterminée, M le Maire propose d'employer M Jean-Luc LELARD en contrat CES pour un mois ou deux .

#### Règlement du cimetière :

Il est en cours d'élaboration.

#### Elections de la Mutualité Agricole :

Elles ont lieu le 26 octobre 1994 et un bureau de vote est ouvert à MONTAGNY pour le 1er et 2ème collège.

La séance est levée à 23 h 20.

